

# NAISSANCE D'AURIAC-LE-CHATEAU

Vers la fin de l'époque gallo-romaine les Wisigoths occupèrent le midi de la Gaule. Ils tinrent le Rouergue pendant 56 ans de 472 à 533. Les traces de leur court séjour sont marquées dans les cimetières de la *Borie Blanche*, de *Briadels*, de *Cabanous* et de *Saint-Etienne*.

De 533 à 752 le Rouergue subit de fréquentes invasions barbares dont les plus marquantes sont les invasions arabes du VIII<sup>e</sup> siècle, stoppées par Charles Martel en 732 à la bataille de Poitiers, et normandes du IX<sup>e</sup> siècle.

Aussi les populations rurales s'organisèrent pour se mettre à l'abri et se défendre. Des tours refuges surgirent un peu partout : les *Roques de Prix*, de *Creyssels*, de *Millau*, de *Luzençon*, les *bournhous* (ruche, refuge des abeilles) de Saint-Rome-de-Tarn, d'Auriac, des promontoires rocheux comme celui des *Caylus* à Saint-Affrique ou de *Peyrelade*. La tour-refuge du *Trépadou* était aménagée sur une roche isolée dominant la vallée du Tarn et du Riougran, en haut des falaises de Mairin. Au pied de ces tours un enclos accueillait les populations rurales et leurs troupeaux.

Au IX<sup>e</sup> siècle sous la monarchie de Charles le Chauve, petit fils de Charlemagne, les fonctionnaires royaux usurpèrent leurs fonctions et les biens dont ils avaient la charge et s'en proclamèrent les maîtres héréditaires. Les Viguiers firent de même (les Viguiers étaient les juges qui rendaient la justice au nom du comte ou du roi jusqu'en 1789).

Les terres du plateau de Saint-Rome firent peut-être partie du domaine royal, puisqu'elles passèrent aux comtes du Rouergue. Sur le domaine existaient de petites enclaves appartenant à des hommes libres qui avaient conservé tous leurs droits. Celui de l'enclave d'Auriac, chef de la tour refuge, devint le principal seigneur de ce lieu et les autres propriétaires du plateau se mirent sous sa protection.

Ainsi à la naissance de la féodalité on distingue des seigneurs de deux origines : les uns sont d'anciens viguiers qui ont usurpé leur charge, les autres sont les anciens propriétaires terriens groupés autour d'un chef dont ils sont devenus les vassaux.

Au Moyen-Age, Saint-Rome-de-Tarn était le siège d'une paroisse qui s'appelait *Saint-Romain-de-Tarn* ce qui ne veut pas dire qu'elle avait été fondée sur le bord de cette rivière mais sur le territoire de la « *Tarnesca* ». Saint-Romain-de-Tarnesca était voisin de Saint-Romain-de-Sernonenca.

*Quelle était l'étendue de la Tarnesca ?*

**Il semble bien qu'avant le XII<sup>e</sup> siècle elle englobait les Seigneuries de Saint-Romain-de-Tarn, d'Auriac-le-Château et de Luzençon.**



# HISTORIQUE DU CHATEAU D'AURIAC

Le château d'Auriac dressé sur un rocher à pic domine la rive gauche du Tarn. En réalité deux châteaux se dressaient sur ce promontoire rocheux.

Marquant d'un signe vertical le paysage, la tour dressée au centre de l'espace qu'elle domine est à la fois le siège et le signe du pouvoir de contrainte, du devoir de protection, et du droit de commander et de punir.

C'est vers le Xe siècle que la tour d'Auriac se transforme en château féodal. Un pan de mur du soubassement de la plate-forme porte une maçonnerie en arêtes de poisson, caractéristique des constructions de cette époque. C'est vers le XIIIe siècle que les châteaux deviennent de formidables ensembles de pierres taillées.

Le château féodal d'Auriac est le centre de la seigneurie économique et politique et règne sur les demeures paysannes qui sont regroupées à ses pieds. Dans un dénombrement du seigneur de Briols, coseigneur d'Auriac, il est fait mention d'une église (1541), l'église *Saint-Martin*, qui se trouvait à l'extrémité nord-ouest du village, sous la protection immédiate du château. Peut-être a-t-elle disparu pendant les guerres de Religion car les cadastres postérieurs ne la mentionnent pas.

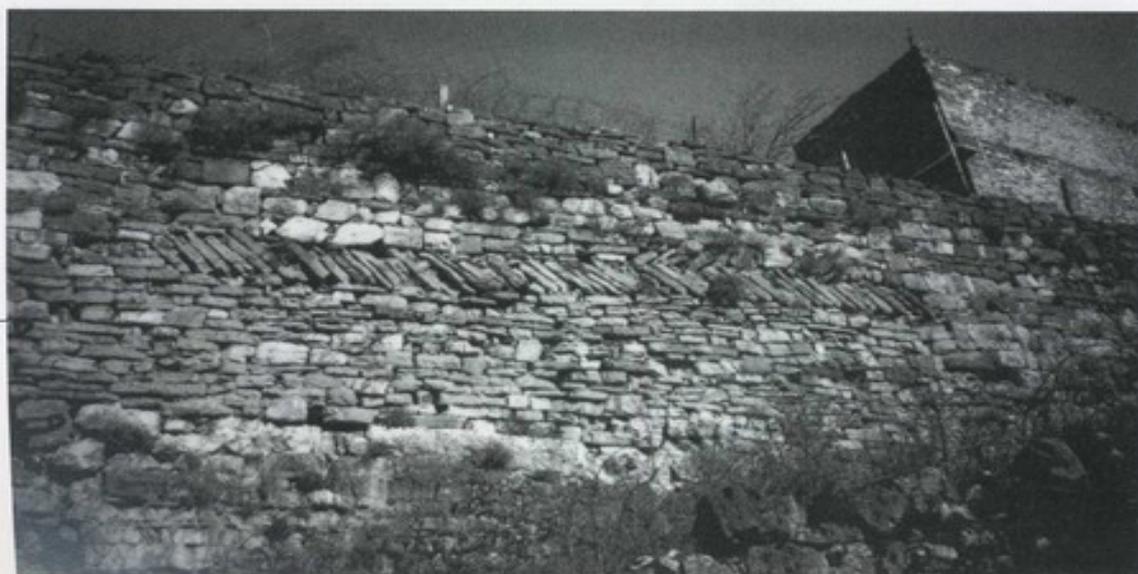
A Auriac le seigneur principal possédait le château supérieur surmonté du donjon (*bournhou*). Le château inférieur, près de l'église Saint-Martin, était occupé par une famille vassale, celle des *Bernard*, dont les successeurs au XIIIe siècle seront les *Aldoart* qui acquirent une petite parcelle de la seigneurie.

Au XIIIe siècle, Auriac était occupé par une véritable petite garnison dont les cadres étaient constitués par les nobles du voisinage, coseigneurs et vassaux. Chacun d'eux avait la possession, la garde et l'entretien d'une partie des murailles et des tours.

En 1404 Auriac élargit ses remparts.

En 1411 ce furent les habitants d'Auriac et des environs qui durent assurer la garde du château, mais en 1463 ils refusèrent de servir au château inférieur sous prétexte qu'ils n'étaient tenus de le faire que pour celui de *Delphine de Gozon* qui possédait le « *Bournhou* ».

En 1469 Auriac reconstruisit sa tour délabrée sur laquelle était fixée une cloche d'alarme. Le donjon était entouré d'un mur d'enceinte flanqué de tours constituant la « forteresse » et qui englobait un grand nombre de maisons. Au centre du village, sur un mur en grand appareil, on remarque un arc en plein cintre ayant la taille d'un portail d'église. C'était le prieuré ou « grange » du monastère de Sylvanès à Auriac.



# AURIAC AU TEMPS DE LA FEODALITE.

Au Moyen-Age, la structure essentielle est la seigneurie où, sur un domaine d'étendue variable, les maîtres, seigneurs et vassaux dominent la masse paysanne. C'est le temps de la féodalité où la société est divisée en trois groupes : la chevalerie, le clergé, la paysannerie : ceux qui combattent, ceux qui prient, et ceux qui travaillent...

La noblesse médiévale vit essentiellement du travail des paysans, dont le statut est varié. Les serfs formèrent la majorité jusqu'au XIIe siècle : ils descendaient des anciens esclaves, n'avaient pas le droit de *déguerpir*, de quitter le domaine sur lequel ils travaillaient. Ils payaient la *capitation*, taxe spéciale afférente à leur état qui ne leur permettait pas de témoigner en justice ni d'envisager la carrière de prêtre ou de moine.

Les vilains, hommes libres, pouvaient changer de maître, se marier à leur guise, témoigner. Serfs ou libres, les paysans sont soumis économiquement au seigneur : ils lui doivent le *CENS*, sorte de location de la tenure qu'ils cultivent, la *TAILLE*, impôt sur le revenu, et les *BANALITES*. La *banalité* était le droit, pour le seigneur, d'obliger ses vassaux à se servir des moyens de production dont il était propriétaire. La banalité portait spécialement sur les fours, les moulins, les pressoirs, propriétés du seigneur. Chaque fois que les manants les utilisaient, ils devaient payer une redevance ou laisser une certaine quantité de pain, de blé ou de vin.

A partir du XVIe siècle et jusqu'à la révolution, ce droit perdit de plus en plus son application. C'est la loi du 17 Juillet 1793 qui abolit sans distinction tous les droits féodaux et censuels.

De plus, ils sont soumis aux *CORVEES* : travail gratuit un certain nombre de jours par an sur les parcelles exploitées par les seigneurs, entretien du château, des routes, transport des matériaux de construction. On pouvait remplacer les corvées par une redevance en argent... Telle était la vie des paysans d'Auriac à l'époque de la seigneurie.

En sept à huit siècles, il n'est pas une communauté, pas une paroisse qui n'ait eu un procès avec son seigneur ou son prieur. Retrouver les pièces du procès c'est souvent retrouver l'inventaire des documents prouvant les droits des deux parties depuis les temps les plus lointains.

En 1341 *Guillaume de Saint-Rome*, moine de Conques, est témoin d'un accord entre *Guibert de Luzençon* et les habitants de Saint-Rome-de-Tarn et d'Auriac au sujet de la montagne de *Calmels*. Nous avons retrouvé l'original de ce document. Nous ne pouvons reproduire cet accord en son entier, mais voici le fac-similé de la première page en latin et en français et la traduction de ce document.

# FILIATION DE LA COSEIGNEURIE D'AURIAC

La coseigneurie d'Auriac-le-Château n'est qu'une sèche et longue nomenclature. Nous ne donnerons que les noms des familles qui se succédèrent pour éviter une lecture fastidieuse de filiation détaillée.

La filiation des seigneurs d'Auriac-le-Château est établie à partir de **Frotard** (1135) dont deux de ses fils, **Adémar** et **Pierre**, jouissaient en commun des revenus de la seigneurie.

Mais au XIV<sup>e</sup> siècle la Maison d'Auriac s'est éteinte. La part d'Adémar est passée en partie à **Jourdain de Tournemire** et en partie à **Dieudonné de Gozon**. La part de Pierre, elle, va à la Maison de **Mostuéjous** et à l'abbé de **Sylvanès**.

Nous pouvons remonter à la branche d'Adémar vers 1150, à celle de Pierre d'Auriac (1175), frère de Guillaume d'Auriac. (nous connaissons trois fils de Guillaume d'Auriac, *Arnald*, *Gaillart* et *Pons* et une fille, *Séréna*), et à la branche des Bernard d'Auriac.

Les successeurs de la Maison d'Auriac-le-Château furent :

- \* **l'Abbé de Sylvanès.**
- \* les **Aldoart**
- \* les **Garceval** (1319)
- \* les **De Bertrand**. La Maison De Bertrand dont l'origine se perd dans la nuit des temps s'était éteinte vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Ses biens étaient passés en partie à *Jean Annat*, en partie à *Randone Trossit* qui les porta en dot à *Antoine de Calmont*
- \* les **De Montjaux**
- \* les **De Mostuéjous**
- \* les **De Gozon**. La Maison De Gozon possédait au XV<sup>e</sup> siècle le château supérieur d'Auriac et de nombreuses maisons, plus les mas de Foncouverte, du Puech Gazals et de nombreuses propriétés en indivision avec les autres seigneurs dans la région de *Saint-Clément*
- \* les **Tubières**, *Jean et Amalric*, qui étaient au XV<sup>e</sup> siècle une famille de riches marchands qui habitaient depuis longtemps Saint-Rome-de-Tarn. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, vers 1475, les Tubières héritent des droits de la Maison De Gozon sur Auriac
- \* les **De Calmont de Placatge** (1438) dont la filiation se perd brusquement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.
- \* les **Annat**. Le nom de la famille Annat, vassale de la Maison d'Auriac, se perd aussi dans la nuit des temps. Il apparaît dans les actes du XII<sup>e</sup> siècle et s'éteint à la veille de la révolution.

- \* les **Mazeran** . Famille originaire du Languedoc .En 1610, noble *Jean Paul de la Font* vend à noble *Géraud de Mazeran* sa métairie de Taurin et son château d'Auriac .En 1687 *Jeanne Dupuy de Mongesty*, veuve et héritière de Pierre de Mazeran donne à sa sœur *Marie Dupuy* son château d'Auriac avec ses dépendances de terre, vignes et jardins. *Marie Benoît* était veuve en première noce de Louis Benoît, bourgeois de Millau, petit-fils de *Jean Benoît*, marchand, qui au milieu du XVIe siècle avait acheté le petit fief de Promilhac .Elle avait épousé en seconde noce *Laurent de Courtines* dont elle avait eu deux filles, mortes en bas-âge. David Benoît, fils aîné de son premier mariage va hériter de la coseigneurie d'Auriac.
- \* les **Benoît** .En 1774 *Gabriel Antoine Benoît d'Auriac* va vendre en partie la coseigneurie à *Jacques Affre*. Ce Gabriel Antoine Benoît se réserve le droit de porter le titre d'Auriac et conserva le château avec ses créneaux et marques seigneuriales. Il ne fut pas inquiété sous la Révolution. Aujourd'hui, deux familles, qui n'habitent pas le village, descendants des Benoît d'Auriac, sont propriétaires du château : l'une, la famille Bonhomme, a conservé, restaure et entretient la tour-donjon et la propriété familiale ; l'autre, la famille Edouard Benoît d'Auriac, conserve, en ruines et sans entretien, le château inférieur et les maisons attenantes. Le temps qui passe fait inexorablement son travail d'usure et de mort lente

